Image not found or type unknown

Mariage franco-marocain en France ? Quel Visa ?

Par **njinji01**, le **01/08/2011** à **20:41**

Bonjour,

Depuis 2005, je suis étudiante marocaine à Lyon. Je suis donc entré sur le territoire français avec un visa long séjour étudiant qui a été par la suite renouveler en titre de séjour étudiant pendant les 5 années suivantes.

Cependant en janvier 2011, j'ai reçu un OQTF pour manque d'évolution dans les études ce que je ne conteste en aucun cas.

Suite à mon maintien en rétention; j'ai été expulsée au Maroc le 13 juillet 2011 (cependant je ne suis pas interdite de territoire).

Je suis en couple avec mon conjoint francais depuis février 2008, ainsi je veux continuer ma vie en France avec lui. Pour cela, j'aurai aimé savoir s'il était possible de revenir en France avec un visa touristique pour que nous puissions nous marier ? Selon certaines sources, suite à ma reconduite je suis inscrite sur un fichier spécial, est ce vrai ? est-il valable pour tous les pays Schengen ?

J'ai aussi entendu parler d'un visa pour mariage, est-il toujours d'actualité ? et quelles sont les conditions d'obtention de celui-ci ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés